

DEC22216DAJ

**Décision du 3 mars 2022 portant renouvellement du mandat de Mme Nathalie GANDON en qualité de
Déléguée informatique et Libertés (DIL)**

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), notamment son article 39,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 29 mars 2018 portant renouvellement du mandat de Mme Nathalie GANDON, en qualité de Déléguée informatique et liberté pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2018,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2020 (note de service 2020-01) modifiée portant organisation des Directions et Délégations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} avril 2022, Mme Nathalie GANDON, Ingénieure de Recherche de 2^{ème} classe, est renouvelée dans ses fonctions de Déléguée informatique et liberté pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 3 mars 2022

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

